

AAMTI FORMATION

FISCALITÉ - MODULE 2 : FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

Module 5 du cycle de formation

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances spécifiques à la fiscalité immobilière
- Comprendre la gestion fiscale des patrimoines immobiliers
- Adapter la stratégie de la transaction à la fiscalité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 journée (8h) - 9h30/18h30

Date(s) de la formation

DATE A VENIR

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Homam ROYAI

Avocat à Paris, spécialiste en droit des affaires et fiscalité

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h30 - 13h00

Introduction : évolutions de la fiscalité et dernières réformes

Première partie : construction de l'immeuble

- Les taxes d'urbanisme
- La TVA Immobilière
- Les profits de construction

Deuxième partie : L'acquisition de l'immeuble

- La problématique du choix de la structure
- Les questions liées à résidence fiscale étrangère de l'acquéreur

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h30

Troisième partie : Gestion de l'immeuble

- Imposition des bénéfices ou des revenus locatifs
- Imposition de l'immeuble en tant qu'élément de patrimoine

Quatrième partie : vente et transmission à titre gratuit de l'immeuble

- Les plus-values immobilières
- Les droits d'enregistrement
- Taxes sur les terrains devenus constructibles

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de comprendre des problématiques relevant des acquisitions et cessions, des revenus fonciers du patrimoine et d'élaborer une stratégie fiscale adaptée à la nature de la transaction immobilière dont ils ont mandat.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511,00 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 1 1 7 5 61843 7 5 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17